



***Municipalité de Saint-Norbert***  
***Séance ordinaire du 8 août 2016***

*Municipalité  
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 8 août 2016 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis Michel Lafontaine

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lorraine C. Gamelin, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Le maire débute la séance à 20h00.

**2. 2016-08-072 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin  
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016.
4. Signature des chèques pour Desjardins.
5. Comptes à approuver et à payer.
6. Audience municipalité de Saint-Cuthbert
7. Renouvellement du bail avec la Caisse Desjardins D'Autray.
8. Vidange des étangs; appel d'offres
9. Demande ELPC : demande d'installer une antenne dans le clocher de l'église.
10. Demande de remboursement de M. Christian Frappier
11. Demande de dérogation mineure 1930 rue Principale
12. Demande de remplissage de fossé 1930 rue Principale
13. Dossier direction générale
14. OMH : approbation des prévisions budgétaires 2016
15. Avis de motion – modifiant le règlement de taxation #384-1-2015
16. Avis de motion – règlement relatif aux ententes municipales
17. Avis de motion – Modification au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
18. Adoption du projet de règlement numéro 353-1-2016
19. Avis de motion – Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
20. Adoption du projet de règlement numéro 362-1-2016.

21. Résolution de correction règlement 389-1-2016
22. Mandater une firme pour les tests de contrôle qualitatif du chantier ponceau rang Ste-Anne
23. Réparation toiture église
24. Période de questions
25. Divers
26. Levée de la séance

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**3. 2016-08-073 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016 :**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux  
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016 soit modifié en corrigeant les numéros de résolution en y changeant le 06 pour un 07 et à la résolution numéro 16-07-068 changer 2015 pour 2016, suite à ces changements le procès-verbal est approuvé .

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**4. 2016-08-074 SIGNATURE DES DOCUMENTS DESJARDINS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis  
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

QUE Madame la conseillère Lise L'Heureux soit la troisième signataire pour les chèques au compte de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**5. 2016-08-075 COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

Se détaillant comme suit :  
Salaires et avantages sociaux : 29 350.50  
Autres dépenses : 50 703.35 \$

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

**D'approuver les dépenses totalisant : 80 053.85 \$**

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**6. AUDIENCE MUNICIPALITÉ DE SAINT- CUTHBERT**

Monsieur Bruno Vadnais maire de la municipalité de Saint-Cuthbert et plusieurs citoyens viennent informer les membres du conseil et les citoyens de la situation concernant l'implantation d'un aérodrome dans la municipalité de Saint-Cuthbert.

Ils offrent à la municipalité des soirées d'informations. (20h10 à 20h25)

**7. 2016-08-076 RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'AUTRAY.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine  
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

Que la municipalité de Saint-Norbert renouvelle le bail avec la Caisse Desjardins D'Autray pour une période de 2 ans au montant annuel de 6 600\$ (six mille six cents dollars) par année.

Monsieur le maire Guy Paradis et Lorraine C. Gamelin sont autorisés à signer les documents.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**8. 2016-08-077 VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE; suite à la réception des soumissions dans le dossier #D-10568-1, pour la vidange des étangs

CONSIDÉRANT QU' il y a un écart considérable entre les soumissionnaires

CONSIDÉRANT QUE le traitement est différent

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

QUE la municipalité de Saint-Norbert mandate Beaudoin Hurens pour faire un avenant à l'appel d'offre dossier #10568-01, au montant de neuf cent cinquante dollars (950\$) taxes en sus.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**9. 2016-08-078 DEMANDE DE ELPC :**

ELPC demande d'installer une antenne dans le clocher de l'église

CONSIDÉRANT QU'un autre fournisseur internet a déjà fait une demande similaire et que la municipalité lui a refusé l'accès.

CONSIDÉRANT QUE; le bâtiment est considéré édifice patrimonial.

CONSIDÉRANT QUE; le clocher a besoin de réparation.

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine  
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

DE : refuser à ELPC de s'implanter dans le clocher de l'église.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**10. 2016-08-079 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE M. CHRISTIAN FRAPPIER**

Suite aux informations que la municipalité a obtenues

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frappier demande à la municipalité de lui rembourser les dépenses encourues pour une clôture, l'entrée des égouts et le remplissage du fossé.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà remboursé la moitié de la clôture au montant de 1 102.79\$ à Monsieur Frappier en date du 16 septembre 2008.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a facturé Monsieur Frappier pour le branchement aux égouts et le remplissage de fossé comme les autres citoyens.

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

DE refuser de rembourser Monsieur Frappier, selon l'information que la municipalité possède.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**11. 2016-08-080 DÉROGATION MINEURE – 1930, RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété sise au 1930, rue Principale (lot 3 452 082);

**CONSIDÉRANT** la demande à l'effet d'obtenir une dérogation mineure pour la construction du bâtiment complémentaire de type garage dont la localisation serait à 4 mètres de la ligne avant donnant sur la rue Laporte et ce, malgré la grille des spécifications faisant partie du règlement de zonage numéro 131 qui établit la marge de recul avant à 7.5 mètres.

**CONSIDÉRANT** la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour la construction du bâtiment complémentaire conformément aux

normes du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro DM-2016-01;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le journal local tel que le requièrent le Code Municipal et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

Que la municipalité accorde une dérogation mineure au 1930, rue Principale pour la construction du bâtiment complémentaire de type garage dont la localisation serait à 4 mètres de la ligne avant donnant sur la rue Laporte et ce, malgré la grille des spécifications faisant partie du règlement de zonage numéro 131 qui établit la marge de recul avant à 7.5 mètres.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **12. 2016-08-081 DEMANDE DE REMPLISSAGE DU FOSSÉ 1930 RUE PRINCIPALE, SUR LA RUE LAPORTE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 1930 rue Principale désirent fermer le fossé le long de leur propriété du côté de la rue Laporte sur une longueur de plus ou moins 67 mètres, dans une demande en date du 21 juillet 2016.

**CONSIDÉRANT QUE** dans la demande il est stipulé que les travaux inclus tuyau le long du fossé, un drain supplémentaire et des bouches de surface. Les travaux seront faits par Monsieur Rémi Laporte de Laporte de Bayonne inc.

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc  
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

D'autoriser les propriétaires du 1930 rue Principale à remplir le fossé le long de la rue Laporte, selon les normes de la municipalité. Monsieur Jocelyn Denis fera la surveillance des travaux. Le coût des travaux est à la charge des propriétaires.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

### **13. 2016-08-082 DOSSIER DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire embaucher une personne au poste de la direction générale.

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher  
Appuyé par Monsieur le conseiller Claude Thouin

De mandater la Firme Action RH au montant forfaitaire de neuf cent quatre-vingt-dix dollars 990\$ taxes en sus

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**14. 2016-08-083 OMH : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** le coût demandé s'élève maintenant à huit mille huit cent quarante-trois dollars (8 843\$) et que dans la demande précédente le coût était de quatre mille trente-six dollars (4 036\$)

En conséquence  
Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

De rejeter la demande tel que présentée.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**15. 2016-08-084 AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes données par Madame la conseillère Annie Boucher que lors d'une prochaine séance elle entend proposer une modification au règlement de taxation numéro 384-1-2015 relatif aux frais d'envoi des rappels.

**16. 2016-08-085 AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Lise L'Heureux qu'elle entend proposer, lors d'une prochaine séance, l'adoption d'un règlement relatif aux ententes municipales dans lequel seront incluses les normes et conditions à respecter pour la construction d'une nouvelle rue pour le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.

**17. 2016-08-086 AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par Madame la conseillère Annie Boucher à l'effet qu'elle entend proposer, lors d'une prochaine séance, l'adoption d'une modification au règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. (ajout)

**18. 2016-08-087 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 353-1-2016 (AJOUT).**

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

D'adopter le projet de règlement 353-1-2016 règlement modifiant le règlement 353, intitulé règlement code d'éthique des élus de la municipalité de Saint-Norbert

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-1-2016

**PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT - AJOUT**

---

**ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie ;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le projet de Loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE ;**

Pour ces causes et raisons,  
il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

**QUE** ce conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 353-1-2016 afin d'ajouter un article au code d'éthique des élus municipaux et statue par ledit règlement ce qui suit:

**Discrétion et confidentialité**

3.1 Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de Saint-Norbert de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote  
Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

Avis de motion : 8 août 2016  
Projet de règlement : 8 août 2016  
Avis public : 24 août 2016  
Adoption :  
Affichage :

---

Guy Paradis, maire

---

Lorraine C.Gamelin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

19. **2016-08-088 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (AJOUT)**

Un avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Thouin à l'effet qu'il (elle) entend proposer, lors d'une prochaine séance, l'adoption d'une modification au règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

20. **2016-08-089 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 362 INTITULÉ RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (AJOUT)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin  
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

D'adopter le projet de règlement 362-1-2016 intitulé règlement modifiant le règlement 362, intitulé règlement code d'éthique des employés de la municipalité de Saint-Norbert

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 362-1-2016**

**PROJET DE RÈGLEMENT 362-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 362 RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT - AJOUT**

---

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le projet de Loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE**

Pour ces causes et raisons,  
il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin  
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

**QUE** le 8 août, ce conseil municipal adopte le règlement numéro 362-1-2016 afin d'ajouter un article au code d'éthique des employés municipaux et statue par ledit règlement ce qui suit:

---

**RÈGLE 3 – LA DISCRÉTION ET LA CONFIDENTIALITÉ**

3.1 Il est interdit à tout employé de la municipalité de Saint-Norbert de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur tel que prescrit à la Loi.

Le règlement est adopté à l'unanimité.



Avis de motion : 1er août 2016  
Projet de règlement : 1<sup>er</sup> août 2016  
Avis public : 24 août 2016  
Adoption du règlement :  
Affichage :

---

Guy Paradis, maire

---

Lorraine C.Gamelin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

**21. 2016-08-090 CORRECTION DU RÈGLEMENT 389-1-2016**

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la rédaction du règlement 389-1-2016

Il est proposé par Madame la conseillère Annie Boucher  
Appuyé par Madame la conseillère Lise L'Heureux

De corriger le règlement 389-1-2016, afin d'y enlever la phrase suivante :  
« le paragraphe 2 du règlement numéro 337 est remplacé par les suivants. »  
Une copie est jointe au règlement

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**22. 2016-08-091 MANDAT À UN LABORATOIRE**

Soumissions reçues : Solmatech inc. : 4 464\$ taxes en sus  
EXP : 5 466\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE Solmatech Inc. est le plus bas soumissionnaire

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis  
Appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Leduc

De mandater Solmatech pour le contrôle qualitatif du chantier  
«remplacement des ponceaux du rang Ste-Anne» (dossier #J10599-01) en  
date du 4 août 2016.

Monsieur le maire demande le vote  
Monsieur le conseiller Claude Thouin vote contre  
La résolution est adoptée à la majorité.

**23. 2016-08-092 RÉPARATION TOITURE ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'église a besoin d'une réparation

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faite auprès de  
spécialiste en réparation de toiture d'église

CONSIDÉRANT QUE J. Corbeil et fils Inc a fait parvenir sa soumission  
au montant de 2 337.38 taxes en sus

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Lafontaine  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

De demander J. Corbeil et fils d'exécuter les travaux.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité

**24.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a eu lieu de 21.05h à 21.20h

**25. 2016-08-093 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2<sup>ième</sup> partie de la subvention des routes 18 808\$ a été déposé le 1<sup>er</sup> août

**26. 2016-08-094 DIVERS**

Fabrication SMB offre de tracer les lignes de stationnement dans la cour de l'église côté de la route 347.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thouin  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jocelyn Denis

D'accepte l'offre de Fabrication SMB, la municipalité remercie Monsieur Beausoleil.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**27.- 2016-08-095 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21.25h**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise L'Heureux  
Appuyé par Madame la conseillère Annie Boucher

Que la séance soit levée.

Monsieur le maire demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité

---

Guy Paradis  
Maire

---

Lorraine C. Gamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière par intérim